

[Enquête OZP « L'évaluation de la refondation de l'éducation prioritaire »](#) [1]

La circulaire ministérielle de 2014 refondant l'éducation prioritaire précisait que l'ensemble des projets de réseaux ainsi que la carte de la géographie prioritaire devaient être évalués au terme d'une période de cinq ans, soit en 2019. Il s'agit là d'une étape importante pour améliorer et renforcer cette politique afin qu'elle puisse mieux contribuer à la réussite des élèves des quartiers défavorisés. L'Observatoire des Zones d'éducation prioritaire (OZP), association indépendante fondée en 1990, constatant l'absence d'initiative ministérielle, a décidé de prendre ses responsabilités en proposant une évaluation publique de l'éducation prioritaire sur la période 2014/2019. Rapport de 142 pages, disponible en ligne.

[En savoir plus \(OZP\)](#) [2]

Liens

[1] <https://inshea.fr/fr/content/enqu%C3%AAtte-ozp-%C2%AB-l%E2%80%99%C3%A9valuation-de-la-refondation-de-l%E2%80%99%C3%A9ducation-prioritaire-%C2%BB>

[2] <http://www.ozp.fr/spip.php?article25668>